

## **COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 AVRIL 2021 A 19H**

Le treize avril deux mille vingt et un à 19 heures 00, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAROT, Maire, en suite de convocation en date du 7 avril 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Etaient présents** : M. MAROT Jean-Luc, M. HAMAIN Hubert, Mr ROHART Michel, Mme TIRMARCHE Valérie, Mme AUBRY Nadine, Mme MAGNIER Ophélie, DECLEMY Patrick, DENEZ Edouard, DUNE Kévin, FASQUEL Reynald

A l'exception de Monsieur DELMOTTE Edouard, excusé

Madame MAGNIER Ophélie a été désignée secrétaire de séance.

### **Approbation du Compte Rendu du 25 mars 2021.**

#### **OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020**

Monsieur le Maire présente le compte administratif :

En fonctionnement dépenses : 305 391.92 €

En fonctionnement recettes : 345 364.52 €

En investissement dépenses : 73 824.56 €

En investissement recettes : 100 392.24 €

A l'unanimité, Le conseil Municipal valide le Compte de Gestion de la Trésorerie de Calais Municipale et le Compte Administratif 2020.

#### **OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de la Commune au titre de l'exercice 2020, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit

COMPTE 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 83 890.75 €

COMPTE 001 - Solde d'exécution N-1 Dépenses : 14 539.41 €

COMPTE 1068 - excédent de fonctionnement : 22 539.41 €

L'affectation des résultats a été votée à l'unanimité des voix

#### **OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée que le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020.

En effet l'article 16 de la loi n°2019- 1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental s'élevant à 22.26 % et le taux communal à 11.28 %, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 33.54%.

**Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable** et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale «attribué».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **FIXE** les taux des taxes fiscales pour l'année 2021, comme suit :
  - **35.07 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
  - **33.54 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (11.28 % taux commune et 22.26 % taux département)

Concernant la taxe d'ordures ménagères Monsieur Le Maire précise que le taux reste inchangé soit **10.75 %** pour toutes les communes de Grand Calais Terres et Mers

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le budget de la commune est réparti comme suit :

Section de fonctionnement Dépenses / Recettes : 609 235.75 €

Section d'investissement Dépenses / Recettes : 1 288 082.82€

Le budget est équilibré.

A l'unanimité, Le conseil Municipal valide cette répartition.

### **OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions aux associations ou autres dont les dossiers dûment déposés ont été examinés pour un montant total de 10 000 € prévu au compte 6574.

Les subventions sont réparties comme suit :

- Amitiés de loisirs	800 €
- Anciens combattants	50 €
- Association Comité des Fêtes de Pihen-les-Guines	1 600 €
- Coopérative scolaire	350 €
- FCPE Association des parents d'élèves	250 €
- CCAS	6 000 €
- Association de sauvegarde du patrimoine de Pihen	450 €
- Pihen'biance	300 €
- Memorial de l'OTAN	200 €

**SOIT UN TOTAL GLOBAL DE 10 000 €**

### **DIVERS :**

Monsieur Le Maire fait part au conseil qu'il s'est rendu à une réunion avec Monsieur ROHART à Escalles au sujet du matériel disponible pour les communes qui faisaient partie de la CCSOC. En effet, les 9 communes pourront se partager le matériel (chapiteaux, chaises, tables, cimaises, praticables,...). Monsieur ROHART explique que GCTM va participer aux frais afin de racheter du matériel. En retour il est demandé aux 4 communes (Pihen-lès-Guines, Peuplingues, Saint-Tricat et Bonningues-lès-Calais) de participer à l'entretien du matériel.

Monsieur ROHART informe l'assemblée que les appels d'offre ont été lancés par le Maître d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h10.

## **COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 AVRIL 2021 A 19H**

Le treize avril deux mille vingt et un à 19 heures 00, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAROT, Maire, en suite de convocation en date du 7 avril 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Etaient présents** : M. MAROT Jean-Luc, M. HAMAIN Hubert, Mr ROHART Michel, Mme TIRMARCHE Valérie, Mme AUBRY Nadine, Mme MAGNIER Ophélie, DECLEMY Patrick, DENEZ Edouard, DUNE Kévin, FASQUEL Reynald

A l'exception de Monsieur DELMOTTE Edouard, excusé

Madame MAGNIER Ophélie a été désignée secrétaire de séance.

MAROT Jean-Luc	
HAMAIN Hubert, 1 <sup>er</sup> Adjoint	ROHART Michel, 2 <sup>ème</sup> Adjoint
TIRMARCHE Valérie, Conseillère Municipale	MAGNIER Ophélie, Conseillère Municipale
DELMOTTE Edouard, Conseiller Municipal	AUBRY Nadine, Conseillère Municipale
DECLEMY Patrick, Conseiller Municipal	DUNE Kévin, Conseiller Municipal
FASQUEL Reynald, Conseiller Municipal	DENEZ Edouard, Conseiller Municipal